Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes (avis de suite)



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 04/11/2014

Saisine liée : SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES (AVIS DE SUITE)

Une nouvelle saisine de la section des affaires sociales et de la santé

Les travaux du Conseil économique, social et environnemental sur l'amélioration des politiques de jeunesse entrepris en 2012, formalisés dans un avis intitulé « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », présenté en juin 2012, ont permis de dresser le constat de mutations importantes de la société, rendant le parcours des jeunes moins linéaire et allongeant la durée de leur insertion sociale et professionnelle.

Ce constat a permis d'établir une série de recommandations relatives à l'accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits sociaux, à la rénovation de la gouvernance nationale et territoriale des politiques de jeunesse ou encore à la sécurisation des parcours d'insertion.

Depuis, une partie des recommandations a été reprise par le législateur et le gouvernement, à l'instar de la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, de la mise en place d'une clause d'impact jeunesse ou de l'amélioration des dispositifs d'aide par l'expérimentation de la garantie jeunes et la réforme des bourses.

La situation des jeunes demeure cependant extrêmement préoccupante, le taux de chômage des moins de 25 ans était toujours de **22,8%** au deuxième trimestre 2014 et le nombre de jeunes ni en emploi, ni en formation suffisamment élevé pour que 16 régions françaises soient éligibles au programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » lancé le 3 juin 2014.

Ainsi, dans le cadre d'un avis de suite, le Conseil économique, social et environnemental examinera ce qu'il est advenu de ses recommandations et en dressera un premier bilan.

A partir de ce premier bilan et sur la base d'un constat renouvelé quant à la situation des jeunes en France deux ans après l'achèvement de ces travaux, mais également après le lancement du Plan priorité jeunesse par le gouvernement, le CESE pourra actualiser ses recommandations et en formuler de nouvelles.

Cet avis de suite sera l'occasion d'approfondir la réflexion déjà engagée notamment au regard de l'accès à la santé. Les travaux rendus depuis deux ans par le CESE tels que « L'emploi des jeunes » (octobre 2012), « Le logement autonome des jeunes » (janvier 2013) ou « La stratégie d'investissement social » (février 2014), apporteront également un éclairage supplémentaire sur

les enjeux de la prise en charge de cet âge de la vie.

Le rendu des travaux est prévu à la fin du premier semestre 2015

Suivre les actualités de la saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026